

**Anticiper.** Le 24 novembre, la banque BNP Paribas a annoncé qu'elle allait cesser ses activités de financement et d'investissement dans l'industrie du tabac. Une bonne nouvelle pour ceux qui estiment que les banques doivent systématiquement intégrer les dimensions sociales, environnementales et sociétales à la conduite de leurs activités. Mais d'autres peuvent également penser « Mieux vaut tard que jamais ! » et s'interroger : pourquoi cette décision n'est-elle prise que maintenant ? Car la connaissance des dangers liés à la cigarette [ne date pas d'hier](#). La question se pose, du reste, pour de nombreux secteurs d'activité qui combinent, au moment de la prise de décisions, intérêts économiques et objectifs sociétaux, et elle soulève une autre interrogation, peut-être plus politique, mais ô combien primordiale : faut-il suivre le sens de l'histoire ou écrire celle-ci ?

## INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

### Climat, Fidji, Nouvelle-Zélande

#### Les Fidji et la Nouvelle-Zélande anticipent la montée du niveau de la mer

Les Fidji, qui ont présidé la dernière COP23 (organisée récemment à Bonn), devraient voir une partie de leur géographie modifiée par l'élévation du niveau de la mer favorisée par le réchauffement climatique. Le petit Etat insulaire, dont une grande partie du territoire est pourtant bien au-dessus du niveau de la mer, a **déjà délocalisé trois villages côtiers sur les hauteurs et prévoit d'en déplacer 43 autres**. Mais il envisage aussi de venir en aide aux futurs migrants en provenance des autres îles du Pacifique menacées par la montée des eaux. De son côté, la Nouvelle-Zélande a indiqué, par la voix de son ministre du Changement climatique, James Shaw (nommé en octobre dernier), **qu'elle étudiait la possibilité de délivrer un visa spécial pour les îliens du Pacifique réfugiés en raison du dérèglement climatique**. Le ministre a expliqué que son pays souhaitait prendre en compte cette question avant qu'elle ne devienne un réel problème, et permettre aux personnes d'émigrer dans la dignité. Il prévoit d'engager des discussions formelles avec les Etats concernés à partir du début de l'an prochain.

### Droits et libertés, Chine

#### Les autorités de Pékin ont décidé de vider la ville des migrants considérés comme indésirables

Dans de nombreux pays, les flux migratoires transfrontaliers offrent l'opportunité à certaines entreprises d'avoir recours à une main-d'œuvre bon marché, voire dans certains cas, très bon marché. En Chine, ce « rôle » est dévolu aux **dizaines de millions de personnes qui quittent les zones rurales pour affluer vers les régions industrielles**, maintenant ainsi les salaires à des niveaux très bas. En République populaire de Chine, le système d'enregistrement des ménages (permis de résidence – en chinois, *hukou*) permet au gouvernement de contrôler la population. Mais il prive aussi les personnes déplacées d'une partie de leurs droits civiques dans les régions où elles arrivent. De fait, elles résident le plus souvent dans les faubourgs des grandes villes dans des conditions insalubres et leurs revenus sont tributaires des fluctuations de l'activité économique. **Le 18 novembre**, un incendie s'est déclaré dans un immeuble situé dans un quartier du district de Daxing (Pékin) causant la mort de dix-neuf personnes et plusieurs blessés. En conséquence, le gouvernement de la ville de Pékin a pris la décision de « sécuriser » la ville en dressant une liste de 25 395 logements considérés comme dangereux et en ordonnant une opération de nettoyage éclair de quarante jours. **Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi commencé à être évacuées par la force** par des équipes spécialisées, qui coupent l'électricité et l'accès à l'eau, détruisent les habitations et ne laissent parfois que quelques heures aux habitants pour quitter leur logement. Pour les associations et les syndicats locaux, le but des autorités n'est pas, comme elles le prétendent, de protéger ces populations contre les risques que l'état de leur logement leur fait courir, mais de décongestionner la ville en la vidant d'une partie de sa population, considérée comme « bas de gamme » (*low-end*).

### Santé, Europe, chimie

#### Quatre Académies françaises s'immiscent dans le débat sur la définition des perturbateurs endocriniens

De nombreux pesticides sont soupçonnés de contenir des substances néfastes pour la santé, et en particulier des perturbateurs endocriniens qui, en agissant sur le système hormonal, peuvent augmenter le risque de développer certaines pathologies (cancer, infertilité, obésité...) et des troubles neurologiques. Mais pour décider de les interdire ou non, **il est nécessaire de disposer d'une définition des perturbateurs endocriniens basée sur des critères scientifiques**. C'est la tâche qui avait été assignée à la Commission européenne après l'adoption du règlement européen sur la mise sur le marché des produits

phytopharmaceutiques, en octobre 2009. La Commission avait jusqu'à la fin du mois de décembre 2013 pour se prononcer, mais c'est finalement le 4 juillet 2017 qu'elle a émis sa proposition ([IE n° 262](#)). Or, le 4 octobre dernier, les eurodéputés ont rejeté cette définition en estimant notamment que le niveau de preuve nécessaire pour classer une substance comme perturbateur endocrinien était bien trop élevé. Pourtant, le 17 novembre, le *Journal officiel* de l'Union européenne a publié le règlement sur les biocides (bombes insecticides, produits antipuces, traitements anti-acariens...) sur la base de la définition invalidée. Ce règlement n'étant pas de la même catégorie que le règlement sur les pesticides, il ne nécessite pas l'accord du Parlement. **C'est dans ce contexte très polémique** que les Académies des sciences, de médecine, de pharmacie et d'agriculture françaises ont interpellé la Commission, fin novembre, en lui demandant de faire prévaloir le principe de précaution et de **trancher en faveur de la santé publique** dans sa rédaction des critères de définition appliqués aux pesticides. Comme les associations écologiques, elles estiment que les critères exigés par les industriels ne sont pas raisonnables, qu'ils sont trop difficiles à prouver et que les autorités de régulation devraient reconnaître et s'appuyer sur les études existantes (dont celles qui ont donné lieu à des expérimentations animales) pour sélectionner les produits qui semblent les plus toxiques et les soumettre à des recherches complémentaires.

## OUTILS POUR LA RSE ET L'ISR (indicateurs, tendances, initiatives, études)

---

### Management, France

#### Les réseaux sociaux d'entreprise permettent-ils de fluidifier les relations en interne ?

Comme en témoigne la lecture des rapports annuels des grandes entreprises françaises, le développement des réseaux sociaux d'entreprise (RSE) est en plein essor. L'objectif le plus fréquent est de créer de nouveaux modes de collaboration et de faciliter les échanges entre départements ou entre entités éloignées sur un plan géographique. Mais une [étude](#) publiée à la fin du mois de novembre par la chaire intelligence RH & RSE créée par l'IGS-RH et le cabinet de conseil BDO révèle que pour l'heure, **ces réseaux sociaux ne parviennent pas à casser les « silos » visibles dans les entreprises**. Au contraire, ils auraient tendance à les reproduire. Les salariés sont ainsi 8,5 fois plus engagés dans les groupes créés par leur manager que dans les autres groupes et 76 % des membres des groupes appartiennent à l'équipe du manager faisant partie du groupe. **Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces comportements** et le sentiment de méfiance généré par ces réseaux : crainte que les informations partagées servent à évaluer ou surveiller le salarié ou suscitent des jugements de valeur chez les autres utilisateurs du réseau, peur d'être perçu comme un salarié manquant de loyauté à l'égard de son manager en participant à un groupe non animé par ce manager.

**Santé-sécurité.** L'[addiction](#) en milieu professionnel est un phénomène en progression et encore mal appréhendé par les entreprises. Aussi la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a-t-elle lancé le 4 décembre un nouveau [site Internet](#) recensant des informations utiles pour prévenir les addictions au travail.

## PARTIES PRENANTES ENGAGEES

---

### Droits humains, justice, Nigeria, hydrocarbures

#### Amnesty veut une enquête sur l'implication de Shell dans les exactions commises au Nigeria dans les années 90

Plus de vingt ans après les exactions commises par l'armée nigérienne en pays ogoni (Nigeria), l'association Amnesty International rouvre le dossier de l'implication de la société anglo-néerlandaise dans les faits incriminés. Au début des années 90, une organisation, le Mouvement pour la survie du peuple ogoni (MOSOP), avait été créée, notamment pour protester contre la pollution de la région résultant de l'exploitation pétrolière. Face à ces manifestations, **l'armée nigérienne était intervenue brutalement à de nombreuses reprises commettant de nombreuses exactions** (incendies de villages, viols, tortures, exécutions sommaires...). Ces exactions avaient atteint leur paroxysme avec [l'exécution](#) d'un des leaders du MOSOP, Ken Saro-Wiwa, et de huit de ses compagnons en novembre 1995. A la suite d'une nouvelle [analyse](#) de milliers de pages de documentation, parmi lesquelles des notes internes de la compagnie pétrolière, l'association indique que **Shell a, à de nombreuses reprises, fait appel à l'armée dans le but de protéger ses installations tout en connaissant les faits dont celle-ci se rendait régulièrement coupable**. Le rapport relève aussi que Shell a fourni un appui matériel et versé de l'argent à au moins un officier impliqué dans des opérations de terreur. Pour Amnesty, « *une personne ou une entreprise peut être tenue pour pénalement responsable d'une infraction si elle l'encourage, la permet, l'aggrave ou la facilite, même sans en être l'auteur direct* ». L'organisation estime donc qu'**il y a matière à ouvrir une information judiciaire** et elle appelle les autorités nigérianes, britanniques et néerlandaises à diligenter une enquête sur Shell pour complicité de meurtre, viol et torture. Si la démarche aboutit, elle pourrait ouvrir la voie à d'autres initiatives similaires visant des sociétés minières ou pétrolières qui auraient, pour développer ou poursuivre leurs opérations, fait appel à des autorités militaires tout en connaissant les abus auxquelles ces dernières se livraient (Birmanie, Colombie...).

### Chaîne d'approvisionnement, Royaume-Uni, mines, finance

#### **Le London Metal Exchange lance une enquête sur l'origine du cobalt négocié à Londres**

Avec l'augmentation des ventes de véhicules électriques, le cours du cobalt a progressé de plus de 80 % depuis le début de l'année. Toutefois, ce minerai est depuis plusieurs mois pointé du doigt en raison des conditions dans lesquelles il est extrait ([IE n° 269](#)). Plus de la moitié de la production mondiale de cobalt provient de République démocratique du Congo (RDC). **Une importante partie de cette production est extraite dans des mines artisanales** par des ouvriers travaillant souvent à mains nues ou par des enfants, avant d'être acheminée en Chine afin d'y être traitée. Sous la pression d'associations de défense des droits humains, et en particulier d'Amnesty International, des entreprises s'efforcent désormais de s'assurer que le cobalt utilisé dans leurs produits ne provient pas de sources douteuses. Mais **il n'est pas toujours aisé de vérifier l'origine du métal**, celui-ci étant fréquemment négocié sur les marchés internationaux, notamment sur le London Metal Exchange (LME, le premier marché mondial des métaux non ferreux). Or, sur le LME, si les acheteurs peuvent s'assurer que leurs achats répondent bien à des standards de qualité, ils ne peuvent en vérifier l'origine. **Aussi cet été, deux traders** remarquant l'apparition sur le marché de la société chinoise Yantai Cash Industrial – un producteur chinois basé dans la province du Shandong soupçonné de s'approvisionner auprès de mines artisanales en RDC, avec un risque important de travail des enfants – **ont-ils exprimé leur inquiétude sur la « qualité sociale » des transactions**. Dans son édition du 22 novembre 2017, le *Financial Times* a indiqué qu'un questionnaire avait été adressé le 10 novembre par le LME à tous ses fournisseurs, en leur demandant de décrire la manière dont ils garantissaient que les matières premières qu'ils négociaient sur le marché étaient issues de sources responsables. Le LME précisait que cette initiative ne visait pas un producteur particulier, mais qu'elle s'inscrivait dans une démarche plus large. Les réponses devaient lui être adressées avant le 1<sup>er</sup> décembre.

### Chaîne d'approvisionnement, engagement, finance

#### **Les investisseurs doivent intensifier leur engagement concernant la chaîne d'approvisionnement**

L'un des principes originels de la responsabilité élargie des entreprises est d'aborder les acteurs économiques les plus proches afin d'atteindre ceux qui sont plus éloignés, notamment à travers les relations d'affaires qui les unissent. **Parmi les parties prenantes des entreprises susceptibles d'actionner ces leviers** figurent les consommateurs, les acteurs de la société civile (associations et syndicats), les actionnaires et les investisseurs. Lors d'un événement organisé à l'occasion de la parution du [guide](#) édité par les Principles for Responsible Investment (PRI, un label sous l'égide des Nations unies regroupant six principes pour des investissements responsables), intitulé *Managing ESG Risk in the Supply Chains of Private Companies and Assets*, Nathan Fabian, directeur de la recherche aux PRI, a souligné que si les entreprises pouvaient être très réactives lorsqu'un scandale apparaissait, **les investisseurs pouvaient les inciter à être proactives**. Pour cela, ils doivent être plus engagés, inciter le management des sociétés à prendre en compte la question de la chaîne d'approvisionnement dans toute sa complexité et ne pas hésiter à entrer dans le détail des démarches à engager sur les différents sujets avec les interlocuteurs adaptés. Le guide fournit des éléments méthodologiques pour mener une telle politique d'engagement.

## **ENTREPRISES (initiatives & controverses)**

---

### Climat, France, automobile

#### **Les émissions futures de CO<sub>2</sub> d'Opel : un passif inattendu que PSA ne veut pas payer à GM**

Dans notre lettre du 10 octobre 2017 ([IE n° 266](#)), nous avons publié les principaux résultats de l'étude de la société de conseil PA Consulting, qui présentait les prévisions de rejets de CO<sub>2</sub> de onze constructeurs automobiles européens à l'horizon 2021 et les amendes auxquelles certains d'entre eux étaient exposés s'ils ne parvenaient pas à atteindre les objectifs fixés par l'Europe en la matière. Dans cette étude, le cabinet soulignait que **PSA, qui avait, au sein du panel, les meilleures chances d'atteindre ses objectifs dans sa précédente analyse, risquait désormais une amende de 700 millions d'euros**. Cette évolution était due à l'arrêt du programme sur son futur véhicule hybride et diesel, mais aussi aux mauvaises performances d'Opel – récemment acquis auprès du groupe américain General Motors (GM) – en matière de rejets de CO<sub>2</sub>. Dans ce contexte et selon une information publiée le 28 novembre par l'agence Reuters, le groupe PSA envisagerait de réclamer plus de 500 millions d'euros à GM pour l'avoir induit en erreur sur la trajectoire réelle des émissions de CO<sub>2</sub> d'Opel. **Il n'est toutefois pas certain que PSA puisse facilement obtenir gain de cause auprès de GM**, d'une part parce que dans son étude de 2016, PA Consulting soulignait déjà les probables difficultés qu'Opel aurait pour atteindre ses objectifs et, d'autre part, parce que la présidente de GM avait elle-même souligné que les coûts croissants en matière de régulation et de mise en conformité figuraient parmi les raisons conduisant le constructeur américain à se séparer de sa filiale allemande.

## Accès aux biens et services, France, pharmacie

### **Le traitement de Sanofi contre la dengue peut être dangereux : les Philippines ordonnent son retrait**

La dengue affecte chaque année plus de 400 millions de personnes dans le monde et occasionne, dans sa forme la plus sévère, 22 000 décès. En décembre 2015, le laboratoire pharmaceutique français Sanofi avait annoncé l'autorisation de mise sur le marché mexicain du Dengvaxia, le premier vaccin homologué contre la dengue. Ce vaccin est aujourd'hui approuvé dans dix-neuf pays. Toutefois, le 2 septembre 2016, des chercheurs de l'Imperial College of London et de l'université de Floride avaient publié un article dans lequel ils estimaient que le **Dengvaxia comportait de graves risques d'infection pour les sujets séronégatifs** dans les zones où la prévalence était peu élevée ([IE n° 243](#)). La même année, le Haut Conseil de la santé publique indiquait, quant à lui, qu'il n'était pas favorable à la vaccination contre la dengue dans les territoires français d'Afrique et d'Amérique. Plus d'un an plus tard, le 29 novembre 2017, le laboratoire a fait savoir que le vaccin avait un effet protecteur pour les personnes qui avaient déjà été infectées par le virus dans le passé, mais qu'il pouvait provoquer des infections sévères de dengue chez les sujets n'ayant pas d'antécédents. De ce fait, **Sanofi va demander aux autorités de santé de mettre à jour la notice d'information de son vaccin** et a constitué une provision pour dépréciation de ses stocks de vaccin. Le 1<sup>er</sup> décembre, les autorités de santé philippines ont, quant à elles, ordonné à Sanofi de cesser la commercialisation du Dengvaxia sur leur territoire et d'organiser son retrait du marché. Puis, le 4 décembre, elles ont diligenté une enquête pour « atteinte présumée à la santé publique ». De son côté, Sanofi a indiqué le même jour que l'analyse de données s'étalant sur cinq ans montrait que le risque d'infection sévère chez des personnes non infectées était de 2 % environ et que toutes avaient pu ensuite être guéries grâce à des traitements appropriés.

## Impact des services, Etats-Unis, médias

### **Sous le feu des critiques, YouTube annonce un renforcement du contrôle des contenus**

Le 24 novembre 2017, le quotidien britannique *The Times* révélait que des publicités de grandes marques s'affichaient sur des vidéos de la plate-forme YouTube (une filiale de Google) montrant des enfants en sous-vêtements, mais aussi que certaines de ces vidéos faisaient l'objet de commentaires déplacés de la part de prédateurs sexuels. Dans le même temps, la BBC indiquait que l'outil permettant de détecter les messages à caractère obscène n'avait pas bien fonctionné pendant plus d'un an. **A la suite de ces révélations, plusieurs grandes marques ont indiqué qu'elles suspendaient leurs publicités sur YouTube.** La direction de l'entreprise a réagi en annonçant plusieurs mesures, dont une augmentation substantielle du nombre de personnes affectées à la traque des contenus problématiques. A partir de l'an prochain, ce seront 10 000 salariés, appuyés par des procédures et des algorithmes renforcés, qui passeront au crible vidéos et contenus, y compris ceux à caractère violent ou terroriste. Il reste à espérer que ces mesures suffiront à pallier l'augmentation exponentielle du trafic sur la Toile.

## EN BREF

---

**Régions sensibles.** Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) doit publier en décembre une base de données contenant la liste des [entreprises](#) qui permettent ou facilitent, directement ou indirectement, la construction et l'extension des colonies dans les territoires palestiniens occupés ou qui en tirent profit. Le 30 novembre, cinquante et une organisations impliquées dans la défense des droits ont publié une [déclaration](#) commune dans laquelle elles demandent au HCDH de s'assurer de la transparence du cadre juridique et des procédures de travail.

**Biodiversité.** En juin 2016, plusieurs associations écologistes avaient porté plainte devant la Commission européenne contre le plan d'abattage d'arbres de la forêt de Białowieża (Pologne), une des dernières forêts primaires d'Europe, un programme présenté par le gouvernement polonais ([IE n° 239](#)). Le 20 novembre, la Cour de justice de l'Union européenne a décidé que la Pologne devait immédiatement cesser ses opérations, sauf dans le cas exceptionnel où des interventions seraient strictement nécessaires pour garantir la sécurité publique.

**Nominations.** La Plateforme RSE a élu son nouveau bureau le 6 décembre. Il sera présidé par Sylvain Boucherand (pôle des organisations de la société civile). Trois vice-présidents ont également été nommés : Odile Uzan (pôle des chercheurs et développeurs de la RSE), Frédérique Lellouche (pôle des organisations syndicales de salariés), Michel Laviale (pôle des entreprises et du monde économique).

---

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris

---